

Horizon Compétences

Appel de proposition : Solutions sur les Compétences

Éclairages et solutions de nouvelle génération en faveur d'un marché du travail robuste et inclusif

Publié le 30 octobre 2024





INTRODUCTION

Le Centre des Compétences futures (CCF) est un organisme pancanadien qui soutient de nouvelles approches destinées à répondre aux problèmes les plus pressants en matière de développement des compétences sur le marché du travail au Canada. Nous collaborons avec un réseau diversifié de partenaires aux quatre coins du pays afin d'investir dans des solutions, d'obtenir des éclairages et de catalyser le changement dans les systèmes en faveur d'un avenir de prospérité partagée dans lequel personne n'est laissé pour compte.

Depuis 2019, nous avons mis en place une filière axée sur l'innovation afin de mener des analyses et de tirer des enseignements qui doteront les décideurs (travailleurs, familles, employeurs et syndicats, éducateurs, législateurs, fournisseurs de services et dirigeants communautaires) des connaissances dont ils ont besoin pour relever plus efficacement les défis actuellement observés sur le marché du travail, mieux préparer la population canadienne aux grandes transitions telles que la carboneutralité ou l'accélération des changements technologiques, et faire advenir un marché du travail plus inclusif et équitable.

Le Centre des Compétences futures entre dans une nouvelle phase passionnante et recherche des partenaires pour obtenir des éclairages et mettre au point des solutions de nouvelle génération qui aideront le Canada à progresser vers un avenir du travail prospère et équitable. Nous cherchons à étoffer notre réseau diversifié de partenaires afin de mettre en œuvre à grande échelle des initiatives fructueuses, de soutenir des solutions émergentes qui apportent une réponse aux problèmes persistants et de mettre en application des concepts extrêmement ambitieux et novateurs.

APERÇU DE L'APPEL

L'appel à financement *Horizon Compétences* du Centre des Compétences futures accueille les propositions qui visent à traiter les enjeux les plus cruciaux pour l'avenir du travail au Canada et à ouvrir de nouvelles voies. Cet appel de propositions comporte deux volets distincts:

Volet n° 1 : Mise au point de solutions





Ce volet est destiné aux idées et aux concepts de projets qui sont encore en cours de développement, mais qui peuvent démontrer une ambition claire et une équipe solide derrière eux. Les partenaires financés dans le cadre de ce volet participeront à un processus intensif de conception de solutions avec le soutien requis d'un partenaire en assistance technique désigné par le Centre des compétences futures. Les demandeurs devraient prévoir du temps pour mener à bien les activités figurant dans le processus de conception de solutions, notamment :

- Deux ateliers en personne pour réseauter avec les participants et accélérer la conception et le développement de la solution (2 jours complets chacun);
- Appels bihebdomadaires avec le partenaire d'assistance technique et le personnel du Centre des compétences futures pour recevoir du soutien et suivre les progrès (1 heure toutes les deux semaines) ;
- Forum de discussion pour échanger de l'information et apprendre avec des pairs d'une communauté de soutien en ligne (1 heure par semaine) ; et
- Six devoirs qui soutiendront la conception et le développement de votre solution (8-10 heures par semaine).

Nous organiserons les activités selon les besoins des participants en matière de mesures d'adaptation.

Volet n° 2 : Consolidation des résultats

Ce volet de financement soutiendra des initiatives dont la phase de conception et de consultation est achevée. Les travaux déjà réalisés à ce stade doivent offrir des résultats prometteurs et démontrer que le projet pourra être mis en œuvre dans des délais brefs et s'accompagner de résultats tangibles. Les projets financés dans le présent volet chercheront à améliorer les résultats à partir des données probantes sur les approches qui se sont avérées efficaces. Ces initiatives feront l'objet d'essais supplémentaires de mise en œuvre et bénéficieront de l'appui obligatoire d'un partenaire d'évaluation et d'apprentissage désigné par le Centre des compétences futures.





Par exemple, les propositions relevant de ce volet peuvent avoir pour objectif de mettre à l'essai de nouvelles approches fondées sur les données probantes et les éclairages découlant d'initiatives antérieures, d'apporter des améliorations majeures à des programmes existants dont les résultats sont prometteurs ou d'entamer l'expansion d'un programme offrant un rendement avéré.

Nos cinq **domaines d'intervention** thématiques continueront d'orienter ce travail, y compris le financement de nouveaux partenariats. Nous encourageons vivement les demandeurs potentiels à examiner notre [document de synthèse concernant nos domaines d'intervention](#) et à réfléchir à la convergence de leurs propositions avec les questions stratégiques inhérentes à chacun de ces domaines d'intervention. Dans le respect de notre engagement à faire preuve d'agilité et à nous adapter aux problématiques émergentes et aux évolutions du marché du travail, nous restons ouverts aux propositions qui font valoir une solution convaincante en réponse à une difficulté ou à un enjeu en lien avec l'avenir du travail, mais qui n'entre pas dans le cadre de nos cinq domaines d'intervention.

Le Centre des compétences futures attend de tous ses partenaires qu'ils tiennent compte des [questions d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation](#) lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs projets de recherche. En particulier, nous souhaitons encourager les organisations dirigées par des groupes ayant droit à l'équité à soumissionner. Tous les projets doivent être le reflet d'un processus de collaboration et de consultation constructif et, le cas échéant, fournir aux personnes issues de groupes ayant droit à l'équité, y compris les peuples Autochtones, les personnes noires et racisées, les femmes, les personnes handicapées, les personnes neurodivergentes, ainsi que les jeunes, les nouveaux arrivants et les immigrants, les membres de la communauté 2SLGBTQ+, les anciens combattants et les personnes vivant dans des collectivités rurales, éloignées et du Nord, des occasions de participation active à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets.

ADMISSIBILITÉ

Le Centre des Compétences futures s'engage à accompagner un vaste éventail d'organisations qui, partout au Canada, représentent des communautés et des groupes diversifiés au sein de l'écosystème du développement des compétences. Que vous soyez une organisation communautaire ou sectorielle, un fournisseur de services, un établissement d'enseignement, un employeur ou un syndicat, nous souhaitons



étudier vos idées constructives visant à renforcer le développement des compétences au Canada.

L'**appel de propositions *Horizon Compétences* du Centre des Compétences futures** est ouvert aux organisations établies au Canada. Les demandes peuvent être présentées par une organisation individuelle ou par un partenariat ou un consortium, parmi les exemples d'organisations ci-après :

- Organisations sans but lucratif constituées en personne morale, y compris les entreprises sociales sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés
- Établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics
- Associations sectorielles
- Associations professionnelles
- Syndicats et ordres des métiers
- Organisations autochtones constituées en personne morale
- Municipalités ou conseils d'administration de district des services sociaux
- Organisations à but lucratif (pourvu que le projet soit mené au prix coûtant, sans majoration ni bénéfices)

Lorsque le projet est présenté en partenariat, il faut nommer une organisation responsable qui agira au nom de tous les partenaires pour la soumission de la proposition, la signature de l'entente de financement, la réception et l'administration des fonds, la coordination des activités et entre les intervenants, ainsi que les communications avec le Centre des compétences futures pour faire état de l'avancement du projet. Il faut que l'organisation responsable soit une entité canadienne et que les autres soient admissibles au regard des critères mentionnés précédemment. Les demandeurs peuvent être l'organisation responsable d'une seule proposition, mais peuvent participer à plus d'un projet en tant que partenaires.

Les organisations qui ont reçu ou reçoivent actuellement des fonds du Centre des Compétences futures sont admissibles sous réserve que leur proposition définisse clairement des travaux non couverts par une entente de financement antérieure du Centre des compétences futures. Les ministères et les agences relevant du





gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux et territoriaux ne peuvent pas soumissionner. Les propositions comportant uniquement des activités de recherche ne sont pas admissibles au titre du présent appel.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

En sa qualité d'organisme avant-gardiste, le Centre des Compétences futures fait preuve de souplesse en ce qui a trait à la portée et à l'ampleur des travaux. Nous comptons recevoir des propositions bien conçues, étayées par une compréhension claire des enjeux, qui présentent une vision convaincante en faveur du changement et bénéficient d'une équipe expérimentée dotée des connaissances nécessaires. La capacité de l'organisation à mener à bien les travaux proposés dans les délais impartis revêt la plus haute importance.

Vous avez la possibilité de soumissionner au titre d'un des deux volets de financement suivants :

Volet n° 1 : Mise au point de solutions

Volet n° 2 : Consolidation des résultats

En règle générale, la plupart des propositions relevant du volet *Mise au point de solutions* devraient représenter un montant compris entre 75 000 dollars et 95 000 dollars, tandis que celles relevant du volet *Consolidation des résultats* devraient se chiffrer entre 350 000 dollars et 500 000 dollars. Dans le second cas, les propositions sollicitant un financement conjoint de la part du Centre des Compétences futures et d'autres partenaires sont les bienvenues.

Les propositions seront évaluées au regard des critères de sélection énoncés ci-après. Nous sommes susceptibles de communiquer avec les demandeurs durant le processus de demande afin de discuter d'ajustements à apporter à leur proposition d'origine.

Les partenaires au titre du volet *Mise au point de solutions* travailleront en étroite collaboration avec un partenaire d'assistance technique désigné pour mettre au point leur concept et consigner les enseignements tirés. Les partenaires au titre du volet *Consolidation des résultats* se verront attribuer un partenaire d'évaluation et d'apprentissage tiers qui les aidera à analyser les initiatives du projet pour en tirer des éclairages. Les partenaires d'évaluation et d'apprentissage seront financés directement



par le Centre des Compétences futures. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter la [Foire aux questions \(FAQ\)](#) disponible en ligne.

Les projets doivent prendre fin au plus tard le 30 septembre 2025. D'après nos prévisions, la plupart des projets retenus débiteront d'ici au mois d'avril 2025, en fonction de l'échéancier pour l'examen des propositions et la conclusion des ententes de projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Nous évaluerons chaque proposition reçue d'après les critères de sélection suivants. À noter que les critères de sélection varient selon le volet de financement, car les projets ne commenceront pas au même stade et nécessiteront des ressources différentes.

Critères de sélection applicables au Volet n° 1 : Mise au point de solutions

- A. Pertinence.** La proposition décrit clairement l'enjeu, la problématique ou les difficultés qu'elle entend traiter et parvient à expliquer et à démontrer pourquoi c'est important.
- B. Vision.** La proposition rend clairement compte du changement qu'elle souhaite faire advenir et des retombées ou des résultats positifs qui pourraient découler du concept envisagé.
- C. Équité, diversité, inclusion et réconciliation.** Le demandeur (et ses partenaires, le cas échéant) démontre son intention d'appliquer comme il convient les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation lors de la mise au point du concept, ainsi que sa capacité à le faire.
- D. Plus-value et innovation.** L'idée ou le concept de la proposition est susceptible d'offrir une plus-value par rapport aux pratiques, connaissances et/ou services existants en apportant une solution nouvelle à un problème connu ou en adoptant une approche innovante pour résoudre un problème émergent.
- E. Équipe/Partenariats.** L'équipe proposée inclut des partenaires appropriés (organisations et particuliers) qui disposent des compétences, de l'expérience et des connaissances nécessaires pour mettre au point le concept du projet.





Critères de sélection applicables au Volet n° 2 : Consolidation des résultats

Les projets relevant de ce volet, dont la phase de conception et de consultation a été achevée au préalable, seront évalués d'après les critères suivants. Nous avons inclus des questions d'orientation pour chaque critère afin de faciliter la préparation des soumissions.

- 1. Pertinence.** L'organisation responsable décrit clairement l'enjeu qu'elle entend traiter et parvient à expliquer et à démontrer pourquoi c'est important.

Questions d'orientation

Comment votre nouveau projet s'inscrit-il dans le cadre d'un ou plusieurs des domaines d'intervention du Centre des compétences futures et à quelle(s) question(s) stratégique(s) s'efforce-t-il de répondre¹?

OU

Quel enjeu émergent proposez-vous de traiter et pourquoi jugez-vous que c'est important?

- 2. Plus-value/Innovation.** L'organisation responsable parvient à démontrer en quoi l'idée ou le concept proposé est susceptible d'offrir une plus-value par rapport aux pratiques, connaissances et/ou services existants en apportant une solution nouvelle à un problème connu ou en adoptant une approche innovante pour résoudre un problème émergent.

Questions d'orientation

Comment l'enjeu ou le problème que vous souhaitez traiter est-il actuellement pris en compte par d'autres organisations?

En quoi votre proposition est-elle nouvelle ou innovante?

Pourquoi s'agit-il de la meilleure manière de traiter cet enjeu ou ce problème?

¹ Le nombre de domaines d'intervention et de questions stratégiques auxquels se rapporte le projet n'a aucune incidence sur les scores d'adjudication. La priorité est accordée à l'efficacité de la solution proposée à l'égard d'un domaine d'intervention ou d'une question stratégique quelconque.



- 3. Leçons apprises et données probantes.** L'organisation responsable parvient à démontrer que sa proposition est éclairée par des données probantes, des analyses et des leçons apprises.

Questions d'orientation

Quels processus de consultation, de recherche et/ou de conception de projet ont servi à éclairer cette initiative?

Sur quels enseignements et/ou données probantes vous appuyez-vous?

Qu'est-ce que l'expérience de votre organisation dans la mise en œuvre d'initiatives antérieures vous a appris sur la façon d'aborder le problème que vous proposez de résoudre dans votre projet pilote ?

- 4. Équité, diversité, inclusion et réconciliation.** L'organisation responsable (et ses partenaires, le cas échéant) démontre son intention d'appliquer comme il convient les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation lors de la mise au point, de l'exécution et de l'évaluation du projet, ainsi que sa capacité à le faire.

Questions d'orientation

Comment les considérations relatives à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la réconciliation ont-elles été intégrées dans la conception de ce projet? Comment cela se reflète-t-il dans la conception, l'équipe ou le plan de mise en œuvre du projet?

Quels sont les engagements de votre organisation à l'égard de l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la réconciliation et comment sont-ils respectés ?

Si le projet examine des enjeux relatifs aux compétences par rapport à un ou plusieurs groupes méritant l'équité ou implique des membres de ces groupes en tant que participants, répondants ou partenaires, comment ces communautés participent-elles à la définition des résultats espérés du projet et de sa portée? Dans quelle mesure le projet fournit-il des renseignements précieux ou utiles aux personnes de ces collectivités et organisations qui répondent à leurs besoins ?

Comment les résultats de cette recherche pourraient-ils aider à relever ou à résoudre les défis liés à l'EDI&R sur le marché du travail et l'écosystème des compétences ?

- 5. Capacité.** L'organisation responsable (et ses partenaires, le cas échéant)



dispose des compétences et de l'expérience requises pour exécuter le projet avec succès dans les délais impartis.

Questions d'orientation

Quelles compétences, expériences et ressources l'organisation principale (et ses partenaires, le cas échéant) apporte-t-elle à ce projet ?

Qui seront les principaux membres de l'équipe impliqués dans le projet, et qu'est-ce qu'ils sont censés contribuer à son succès ?

Quelle expérience l'organisation principale (et ses partenaires, le cas échéant) a-t-elle dans la gestion et l'achèvement d'initiatives d'une portée semblable à celle du projet proposé ?

Quels sont les risques potentiels qui pourraient retarder ou empêcher la réussite du projet, et comment seront-ils gérés ?

6. **Cohérence.** Il existe un lien logique entre les activités proposées et les objectifs du projet; le plan de travail et le budget sont raisonnables, appropriés et convergents.
7. **Retombées.** Le projet explique clairement les retombées des activités proposées en termes de promotion de nouvelles connaissances, de génération et de mise à l'essai de nouveaux éclairages et/ou d'élaboration de nouvelles approches contribuant à améliorer les solutions au service des compétences.

Questions d'orientation

Si le projet porte ses fruits, comment les résultats obtenus contribueront-ils à faire advenir un changement? Au-delà de votre organisation, en quoi aidera-t-il d'autres structures et décideurs à mieux répondre aux problèmes ou aux difficultés que vous tentez de résoudre?

Quels sont les principaux publics concernés par les résultats de votre projet? Comment ferez-vous part des enseignements tirés à ces publics?

PROCESSUS DE DEMANDE ET ÉCHÉANCES

Les demandes sont acceptées à compter du **30 octobre 2024**. La date limite de soumission est fixée au **13 décembre 2024**.

Les candidats doivent soumettre leurs propositions en remplissant et en soumettant le formulaire de demande dans Cognito :





[Cliquez ici pour le formulaire de l'appel *Conception de solutions*](#) **OU**

[Cliquez ici pour le formulaire de l'appel *Consolidation des résultats*](#)

En cliquant sur l'un ou l'autre des formulaires, vous pourrez également vous rendre au modèle de budget fourni en format excel (.xlsx).

Une feuille de travail (disponible au format Word .docx [ici pour Mise au point de solutions](#) et [ici pour Consolidation des résultats](#)) est mise à disposition pour recueillir vos réponses avant de soumissionner. Vous pouvez ainsi travailler sur votre proposition hors ligne.

Pour vous accompagner, nous avons créé [une foire aux questions \(FAQ\) accessible ici](#). Nous mettrons ponctuellement à jour ce document à mesure que les demandeurs nous poseront des questions.

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation ou d'autres types de soutien, veuillez nous envoyer un courriel à opencall@fsc-ccf.ca. Vous pouvez également y adresser vos demandes de renseignements supplémentaires.

Les recommandations relatives au financement s'appuieront sur une évaluation indépendante effectuée par des vérificateurs internes et externes.

La décision quant au financement devrait être rendue au plus tard vers la mi-février.

PROCESSUS D'APPROBATION EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

L'énoncé de politique des trois conseils (EPTC 2) est un énoncé du gouvernement canadien qui expose les exigences éthiques relatives à la recherche avec des êtres humains. Tous les projets recevant un financement doivent respecter les lignes directrices de l'EPTC 2 et avoir reçu l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche reconnu, le cas échéant.

Notre équipe se tient à votre disposition pour déterminer les exigences à satisfaire en matière d'éthique de la recherche et les approbations requises pour votre projet. Si vous avez des questions relatives à l'éthique de la recherche pendant la préparation de votre demande, veuillez nous écrire à l'adresse natalie.waldbrook@fsc-ccf.ca.





DEVOIR DE DILIGENCE

Le Centre des Compétences futures se réserve le droit de procéder à une vérification approfondie des projets invités à soumettre une présentation.

Cette vérification comprend une évaluation de la santé financière de l'organisation responsable et de ses sources de financement, de l'équipe de gestion de projet, des plans opérationnels et des ressources actuelles.

Le Centre des compétences futures doit également vérifier les références et communiquer avec le gouvernement de la province ou du territoire où seront menées les activités pour l'informer des projets proposés et s'assurer que ceux-ci répondent à des besoins locaux et qu'ils complètent les initiatives en cours.

Au Québec, c'est au bénéficiaire éventuel des fonds octroyés par le Centre des compétences futures qu'il incombe de déterminer si le chapitre M-30 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* s'applique dans son cas. Toute entité visée par cette loi doit obtenir les autorisations nécessaires avant de pouvoir conclure l'entente. Le Centre agira en fonction de ce qu'aura établi le bénéficiaire concernant le chapitre M-30 et accordera aux demandeurs et à leurs partenaires un délai raisonnable pour l'obtention des autorisations auprès du gouvernement de la province, le cas échéant.

Le Centre des compétences futures collaborera avec les demandeurs retenus pour établir l'entente de projet. En sa qualité d'organisme hôte du Centre, c'est la Toronto Metropolitan University (Université métropolitaine de Toronto) qui signera toutes les ententes.

CONFIDENTIALITÉ

Hébergé par la Toronto Metropolitan University (Université métropolitaine de Toronto), le Centre des Compétences futures est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) selon laquelle tout un chacun a un droit d'accès à un document ou une partie de celui-ci dont la Toronto Metropolitan University (Université métropolitaine de Toronto) a la garde ou le contrôle, sauf dans certains cas. En effet, l'article 17 prévoit des exceptions concernant les documents de tiers qui révéleraient un secret industriel ou d'ordre scientifique, technique, commercial, financier ou ayant trait aux relations de travail, fournis à titre confidentiel, s'il est raisonnable de s'attendre à ce que la divulgation ait pour effet de causer des torts.





Tout secret industriel ou d'ordre scientifique, technique, commercial, financier ou ayant trait aux relations de travail fourni à titre confidentiel au Centre des Compétences futures doit être clairement désigné comme tel. Le Centre présentera un avis avant de donner accès à un document susceptible de contenir des renseignements comme ceux mentionnés à l'article 17 de manière à ce que la partie concernée puisse présenter ses observations au Centre, conformément à la LAIPVP.

Le Centre des Compétences futures est financé par le programme Compétences futures du gouvernement du Canada.

